Nîmes Métropole
Notification presse
Le 17/11/2026 19:39

Vers la fin du paiement par chèque : Nîmes Métropole et la Direction générale des Finances publiques accompagnent l'évolution des moyens de paiement

Madame, Monsieur,



Mardi 17 novembre 2026 – Nîmes Métropole. Dans le cadre de la stratégie nationale portée par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) visant à réduire progressivement le recours au chèque pour le paiement des recettes publiques, Nîmes Métropole s'engage par convention à la suppression de ce mode de règlement au sein de ses régies à compter d'avril 2027.

Cette évolution entend répondre à plusieurs enjeux dont la baisse continue de l'usage du chèque, les coûts de gestion qu'il engendre ainsi que les risques de fraude associés. Elle veut s'inscrire également dans le développement de solutions de paiement modernes, simples et sécurisées, déjà largement accessibles aux usagers.

Afin de garantir une transition adaptée aux besoins du territoire, la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) du Gard accompagnera Nîmes Métropole dans l'identification et la mise en œuvre des solutions les plus adaptées au fonctionnement de ses services et aux différents publics concernés, au travers du déploiement de l'application PayFip et du virement simplifié.

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés avec les outils numériques, des dispositifs spécifiques seront maintenus et afin de ne laisser personne sans solution ; une période transitoire d'ici avril 2027 permettra aux deux institutions d'informer, de traiter et de mettre en place des moyens alternatifs. Après cette date, il sera possible pour les usagers de Nîmes Métropole de se rendre dans les espaces France Services pour être accompagnés dans leurs démarches de paiement en ligne ; par ailleurs, le paiement chez les buralistes agréés restera une solution simple pour le paiement par carte bancaire ou en espèces.

> *« Si Nîmes Métropole a décidé de s'inscrire dans ce dispositif, nous avons obtenu de la DDFIP un accompagnement durant les premiers mois de cette nouvelle disposition. C'est une volonté de ne pas laisser sur le côté des habitant.e.s de notre territoire » précise Vincent Bouget, président de Nîmes Métropole et maire de Nîmes.*

Nîmes Métropole

CONTACT

Tom Roussel — Directeur adjoint de la communication
Nîmes Métropole
08 00 42 04 20 · tom.roussel@nimes-metropole.fr